

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du Conseil municipal  
du 24 septembre 2024 à 20h30,  
réuni en l'Hôtel de Ville,  
sous la présidence de  
Madame Virginie DOUAT, Maire  
Date de convocation : 18 septembre 2024

Conseillers en exercice : 33  
Conseiller présents : 20  
Nombre de pouvoirs : 7  
Nombre de votants : 27

Etaient présents :

Virginie DOUAT, Claude LEGOUY, Murielle WOLSKI, Michel SPEMENT, Françoise NIVASSE, Catherine LECOMTE, Cécilia RUGALA, Sylvain DUBOIS, Bernard HERBETTE, Daniel DECLEIR, Pascal FAYOLLE, Lysiane MOINAT, Rachel DELBOUYS, Juliette CELESTIN, Isabelle DELEPINE, Marie-José FERREIRA, Olivier GRARD, Hilal CHETATI, Francis LEFEVRE, Josy CARREL-TORLET.

Absents ayant donné pouvoirs :

Julien PICHELIN, pouvoir à Michel SPEMENT, Gérard BELLEMERE, pouvoir à Bernard HERBETTE, Claude DALLE, pouvoir à Claude LEGOUY, Ghislaine LEROY, pouvoir à Cécilia RUGALA, Arnaud FOUBERT, pouvoir à Josy CARREL-TORLET, Jean-Louis CLOUET, pouvoir à Sylvain DUBOIS, Thierry GALIN, pouvoir à Francis LEFEVRE.

Est désignée secrétaire de séance : Claude LEGOUY

**DEL 2024-09-06**  
**RAPPORTS D'ACTIVITE ANNUELS 2023**  
**DES DELEGATAIRES DE SERVICES PUBLICS**

**Rapporteur : Virginie DOUAT, Maire**

Vu l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la création et aux compétences de la Commission communale des services publics locaux (CCSPL),

La Commission communale des services publics locaux s'est réunie en Mairie le 12 septembre 2024 pour examiner les rapports d'activité de l'année 2023 listés ci-dessous, consultables auprès des services municipaux :

- service de l'assainissement (SAUR)
- service des marchés d'approvisionnement (LES FILS DE MADAME GERAUD)
- service du gaz (GRDF)

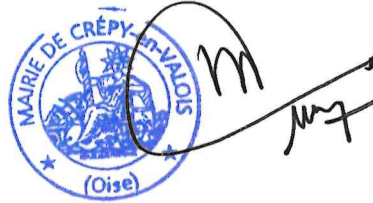
Le Conseil municipal prend acte des rapports d'activité de l'année 2023.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre les membres présents.  
Pour copie certifiée conforme,  
A Crépy-en-Valois, le 24 septembre 2024.

Publié sur le site internet  
de la commune  
le : **26 SEP. 2024**

Claude LEGOUY  
Secrétaire de séance

Virginie DOUAT,  
Maire de Crépy-en-Valois



---

#### INFORMATIONS – VOIES ET DELAIS DE RECOURS

---

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération, régulièrement affichée et transmise au titre du contrôle de légalité.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télérecours citoyen accessible par le biais du site : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Commune dans le même délai.